



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 8 décembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
30 novembre 2011

Date d'affichage
30 novembre 2011

Objet de la délibération
*Direction des ressources
humaines et affaires
générales – Service du
personnel – Exercice de
mandats locaux.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le huit décembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal en cette séance a décidé de maintenir le nombre des adjoints au maire à neuf (9) et a nommé un nouvel adjoint au maire qui prend place au dernier rang du tableau des adjoints. Celui-ci conserve les délégations dont il disposait en qualité de conseiller municipal délégué.

L'enveloppe maximale annuelle s'élève à :

Maire : 65 % de l'I.B. 1015 au 01.07.2010	29.651.46 euros
9 adjoints X 27.5 % de l'I.B. 1015.....	112.903.65 euros
	142.555.11 euros
Majoration chef lieu de canton 15 %.....	21.383.26 euros
	163.938.37 euros

Compte tenu de ces éléments l'enveloppe indemnitaire est inchangée.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment articles L2123-20 et suivants,

VU la loi n° 2000-295 du 05.04.2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,

VU la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 relative à l'exercice des mandats locaux,

VU la délibération du conseil municipal du 29 septembre 2011,

VU les arrêtés de délégation de fonctions et de signature du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} adjoints et des conseillers municipaux en date du 1^{er} août 2011.

VU les arrêtés de délégations de fonction et de signature des 8^{ème} et 9^{ème} adjoints en date du 8 décembre 2011.

CONSIDERANT ce qui précède, la répartition de l'enveloppe annuelle est présentée sous la forme suivante :

Nom Prénom	Fonction	Taux	Montant brut	Majoration chef lieu de canton 15%	Montant total annuel
GARRON André	Maire	44.13%	20 131.06	3 019.66	23 150.72
COIQUAULT Jean Pierre	Adjoint au Maire	23.13%	10 551.36	1 582.70	12 134.06
ARNAUDO Michèle	Adjointe au Maire	23.13%	10 551.36	1 582.70	12 134.06
DUPONT Thierry	Adjoint au Maire	23.13%	10 551.36	1 582.70	12 134.06
LAURERI Philippe	Adjoint au Maire	23.13%	10 551.36	1 582.70	12 134.06
RAVINAL Danièle	Adjointe au Maire	23.13%	10 551.36	1 582.70	12 134.06
ACROSSE Paul	Adjoint au Maire	23.13%	10 551.36	1 582.70	12 134.06
SMADJA Marie Aurore	Adjointe au Maire	23.13%	10 551.36	1 582.70	12 134.06
BOUBEKER Patrick.	Adjoint au Maire	23.13%	10 551.36	1 582.70	12 134.06
DROESCH Michel	Adjoint(e) au Maire	23.13%	10 551.36	1 582.70	12 134.06
BOTA Yasmine	Conseillère Municipale ayant une délégation de fonction	23.13%	10 551.36	1 582.70	12 134.06
LAUNAY Michel	Conseiller Municipal ayant une délégation de fonction	12.34%	5 629.22	844.38	6 473.60
DESVILETTES Louis	Conseiller Municipal ayant une délégation de fonction	12.34%	5 629.22	844.38	6 473.60
CAPELA Marie-Pierre	Conseillère Municipale ayant une délégation de fonction	12.34%	5 629.22	844.38	6 473.60
TOTAL ANNUEL			142 532.32	21 379.80	163 912.12

Revalorisée en fonction de l'augmentation du point d'indice

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

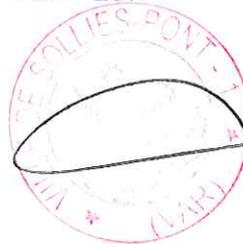
à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACCEPTE** les taux fixés ci-dessus, étant précisé que les indemnités de fonction sont calculées dans la limite de l'enveloppe maximale allouée au maire et aux adjoints
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal, chapitre 021 Assemblée locale.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **09 DEC. 2011**
et publication ou notification du **13 DEC. 2011**



0 0 0000 0
0 0 0 0
000 000 0 0
0 0 0 000 000
000 000 0000 0000

00 00 000 0000 000 000
0 0 000 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0
00 00 0 0 00 0 0

0 0000 00 00
000 0 0 0 0
0 0000 0 0 0
0 0 000 00 0 0
000 0000 00 0 0